



Atlas régional de la culture

2018



Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective
et des statistiques

Atlas régional
de la culture

Atlas régional de la culture

Nouvelle collection du Département des études, de la prospective et des statistiques appelée à s'enrichir d'année en année, l'Atlas régional de la culture illustre, sous forme de cartes et graphiques, des données relatives à la culture, disponibles à l'échelle nationale et à un échelon territorial plus fin. Il répond notamment au besoin, à la suite de la réforme territoriale mise en œuvre en 2016, de se doter d'un outil de mesure de l'équilibre territorial entre les nouvelles régions. Il s'appuie sur une sélection de sources statistiques pérennes.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques> où seront mises à disposition les données chiffrées mobilisées dans l'Atlas.

Directeur de la publication : Loup Wolff
Coordination éditoriale : Edwige Millery

Ont contribué à cet atlas :
Jean-Cédric Delvainquière, Marc Henninger, Edwige Millery, Tristan Picard,
Jean-Philippe Rathle, Léa Tholozan, François Tugores, Gwendoline Volat.

ISBN 978-2-11-139954-9

Maquette, relecture, mise en page : Transfaire, 04250 Turriers,
www.transfaire.com

© Ministère de la Culture, DEPS, Paris, 2018



Atlas régional de la culture

2018



Ministère de la Culture



Département des études,
de la prospective
et des statistiques

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies au plus près de leurs valeurs réelles.
Une somme d'arrondis peut être parfois légèrement supérieure ou inférieure à la somme des valeurs réelles.

Signes conventionnels utilisés :

n.s. : résultat non significatif

n.d : donnée non disponible

€ : euro

M : millier

Md : milliard



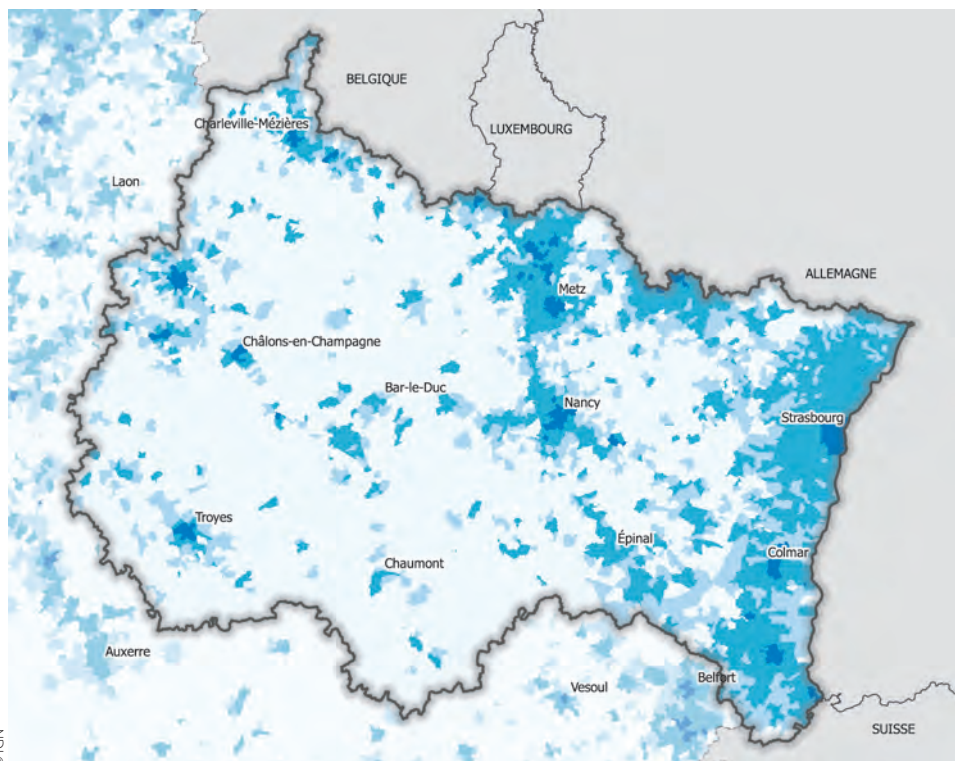
Grand Est

Cadrage

Région frontalière à vocation européenne, la nouvelle région Grand Est fait face, à l'heure de la réforme territoriale, à d'importants défis démographiques et économiques. Sur le plan démographique en effet, la région affiche un solde migratoire négatif et la troisième plus faible évolution de la population entre 1999 et 2012 (après la Martinique et les Hauts-de-France). Dans le domaine de l'emploi, l'un des faits les plus marquants est le fort écart du taux d'activité entre hommes et femmes, l'un des plus élevés des régions françaises. Plus largement, la situation économique de la région, caractérisée par une part relativement forte du secteur industriel et relativement faible du secteur tertiaire, et marquée par le processus de désindustrialisation, apparaît comme peu dynamique par rapport à d'autres régions françaises, ainsi qu'en atteste la faible croissance du PIB par habitant entre 1990 et 2012, l'une des plus faibles à l'échelle nationale.

Source : Commissariat général à l'égalité des territoires

Densité moyenne par commune dans le Grand Est en 2015



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

	Grand Est	France	Part de la région/ France entière (en %)
Démographie			
Population (2018) (milliers)	5 548	67 187	8
Évolution annuelle moyenne de la population 2010/2015 (%)	0,1	0,5	
<i>dont due au solde naturel (%)</i>	0,3	0,4	
<i>dont due au solde entrées/sorties (%)</i>	-0,2	0,1	
Tranches d'âges (2018) (%)			
0 à 24 ans	29	30	8
25 à 59 ans	45	44	8
60 ans ou plus	26	26	8
Effectifs scolaires et universitaires (2015-2016) (milliers)			
Premier degré	530	6 805	8
Second degré	444	5 536	8
Supérieur	201	2 551	8
Nombre d'étrangers (2015) (milliers)	337	4 335	8
Nombre d'immigrés (2015) (milliers)	485	6 107	8
Géographie			
Densité (2018) (habitants/km²)	97	106	
Superficie (km²)	57 433	636 263	9
Nombre de départements	10	101	10
Nombre de communes (2016)	5 152	35 885	14
Nombre d'EPCI* à fiscalité propre (2016)	250	2 063	12
Nombre d'EPCI* à fiscalité propre (2017)	149	1 267	12
Économie			
Produit intérieur brut (2015) (millions d'euros)	152 170	2 194 200	7
Produit intérieur brut par habitant (2015) (euros)	27 373	33 022	
Secteur primaire : part de l'agriculture dans la valeur ajoutée (2015) (%)	3	2	
Secteur secondaire : part de la construction et de l'industrie dans la valeur ajoutée (2015) (%)	25	20	
Secteur tertiaire : part du tertiaire marchand et non marchand dans la valeur ajoutée (2015) (%)	71	79	
Part de locaux éligibles au très haut débit (30 Mbit/s) (%)	53	53	
Effectifs de la fonction publique (2015) (milliers)			
<i>d'État</i>	213	2 478	9
<i>hospitalière</i>	110	1 187	9
<i>territoriale</i>	134	1 984	7
Population active (15 à 64 ans) (2015) (milliers)	2 603	30 758	8
Taux de chômage localisé** (2017) (%)	9,2	9,4	
Taux d'activité des femmes (de 15 à 64 ans) (2015) (%)	70	71	
Niveau de vie : revenu disponible médian par unité de consommation (2015) (euros)	20 502	20 265	
Taux de pauvreté (2015) (%)	14,6	14,6	
Nombre de quartiers « politique de la ville » (2015)	116	1 296	9
Population des quartiers « politique de la ville » (2015) (milliers)	398	4 800	8
Activité touristique			
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) dans le nombre total de logements (2015) (%)	3	10	
Nombre de nuitées*** (hôtels et campings) (2017) (milliers)	17 190	338 162	5
<i>dont nuitées étrangères (%)</i>	37	34	
Nombre d'arrivées**** (hôtels et campings) (2017) (milliers)	9 987	142 090	7
<i>dont arrivées étrangères (%)</i>	36	31	

* EPCI : établissements publics de coopération intercommunale (à fiscalité propre).

** Données corrigées des variations saisonnières, en moyenne annuelle.

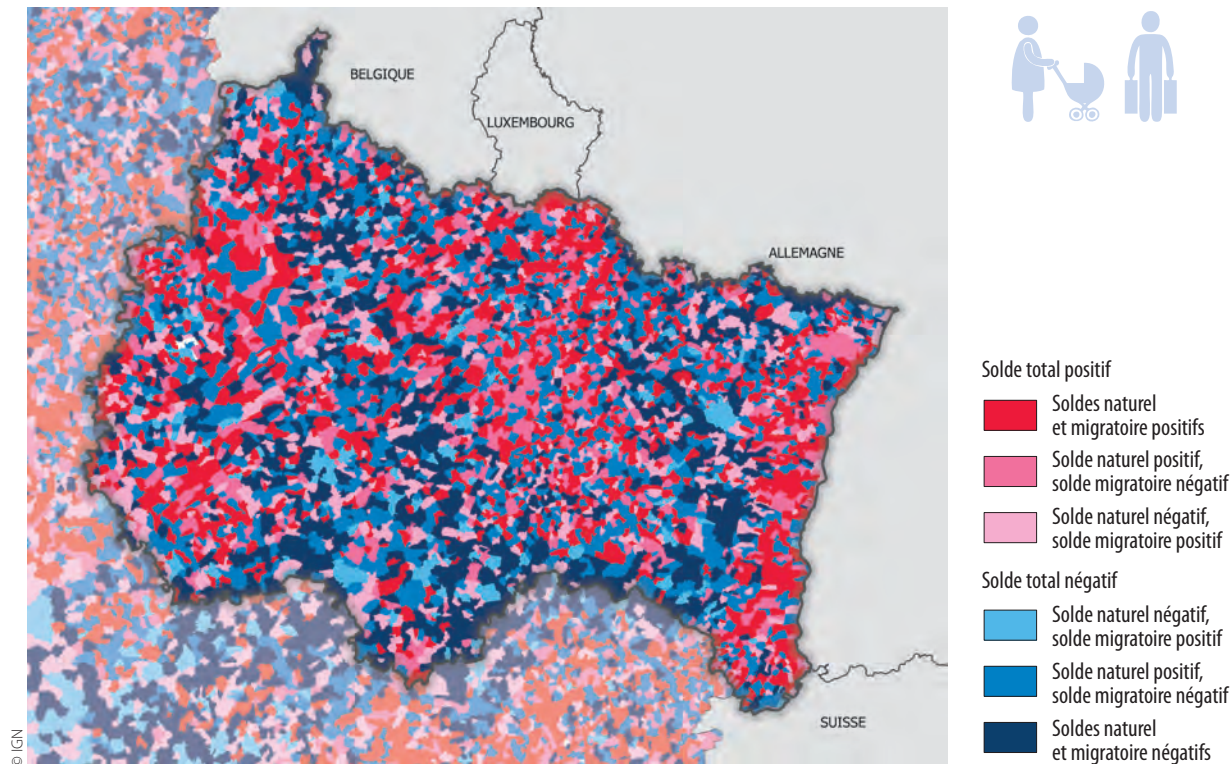
*** Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement (hors résidences de tourisme et hébergements assimilés) ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent pour six nuitées de même que six personnes n'y séjournant qu'une nuit.

**** Arrivées : les arrivées sont le nombre total de personnes arrivées dans un établissement (hors résidences de tourisme et hébergements assimilés) durant la période considérée. Elles ne sont comptées qu'une fois, au 1^{er} jour de leur séjour, quelle que soit la durée du séjour.

Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2018



Évolution de la population de la région Grand Est due au solde naturel et au solde migratoire entre 2010 et 2015

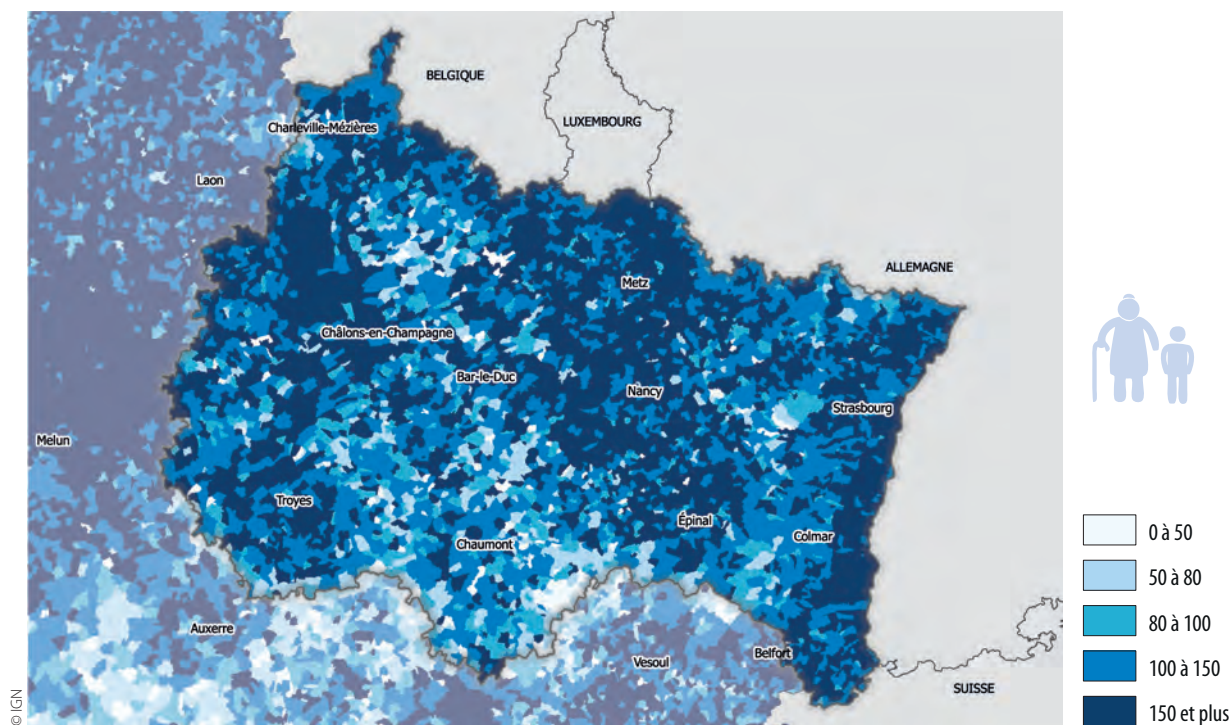


Note : le **solde naturel** correspond à la différence entre les naissances et les décès au cours de la période. Le **solde migratoire** correspond à la différence entre les arrivées et les départs au cours de la période.

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

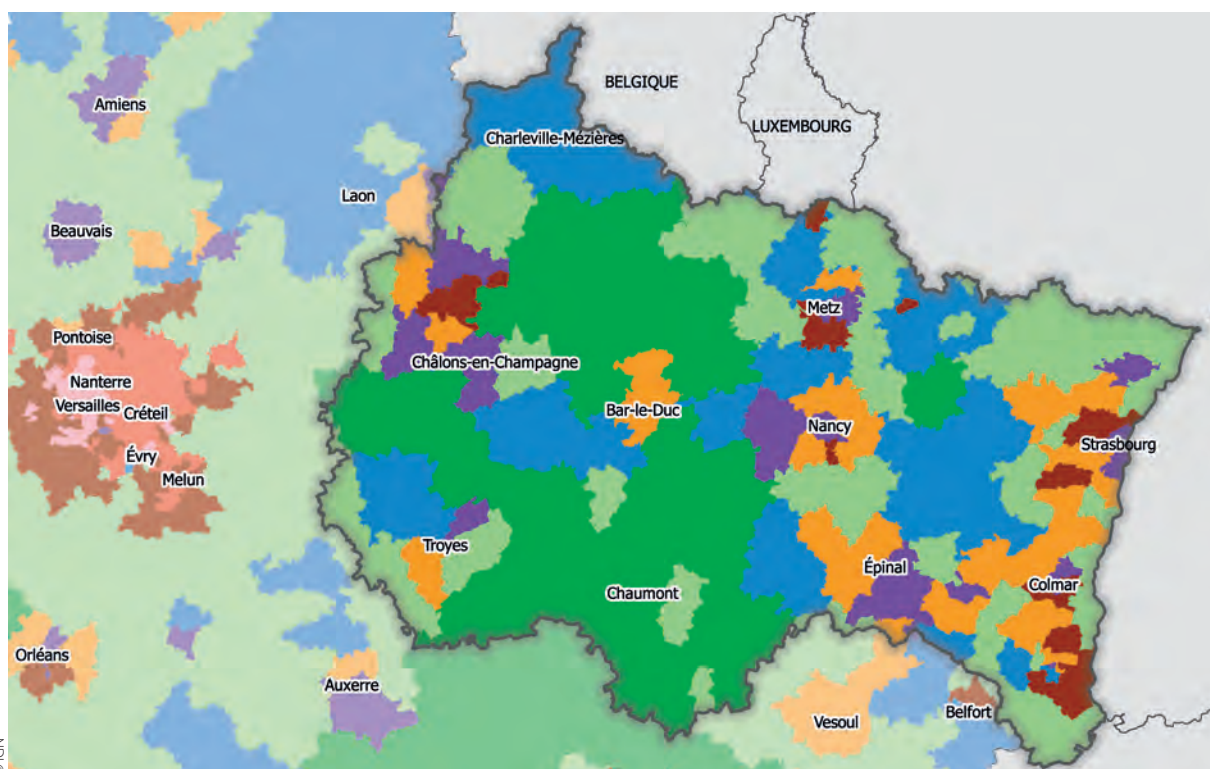


Indice relatif à la jeunesse par commune dans le Grand Est en 2015



Note : cet indicateur relatif de jeunesse est le **rapport entre la population âgée de moins de 25 ans et celle de 65 ans et plus**. Plus il est élevé, plus la population est jeune. Lorsqu'il est égal à 100, on trouve autant de personnes âgées de moins de 25 ans que de personnes de 65 ans et plus dans la commune.

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale/DEPS, Ministère de la Culture, 2018



© IGN

- Territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés
- Territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques
- Territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités entre femmes et hommes
- Territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain
- Territoires de vie plutôt denses, en situation peu favorable
- Territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire
- Territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles
- Territoires de vie autour de villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables

Sources : Insee Première n° 1519/DEPS, Ministère de la Culture, 2018.

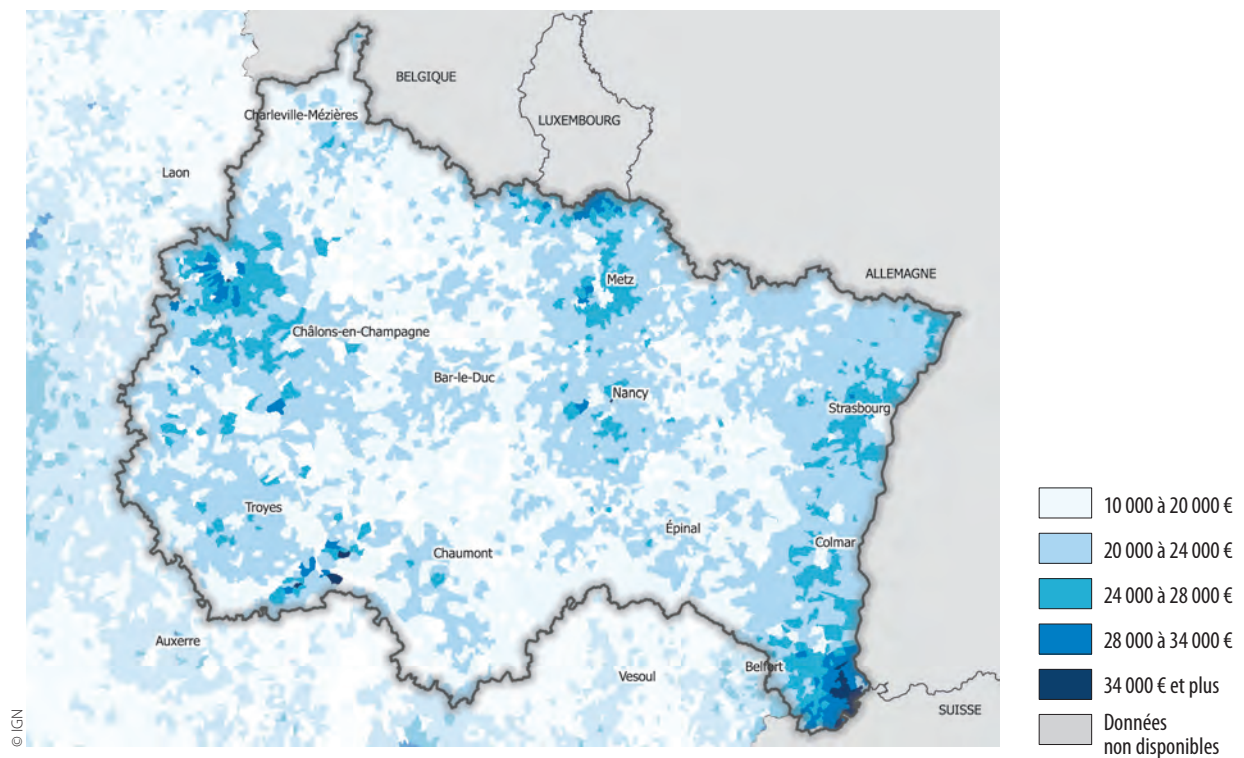
Part de la population par territoire de vie dans le Grand Est

En milliers et en %

Type du territoire de vie dans la typologie	Population municipale du territoire de vie	En % de la population totale de la région
■ Territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques	1 456	26
■ Territoires de vie plutôt denses, en situation peu favorable	1 346	24
■ Territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire	1 135	20
■ Territoires de vie autour de villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables	797	14
■ Territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles	425	8
■ Territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain	389	7
■ Territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés	–	0
■ Territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités entre femmes et hommes	–	0
	5 548	100

Source : Insee, Recensement de la population 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

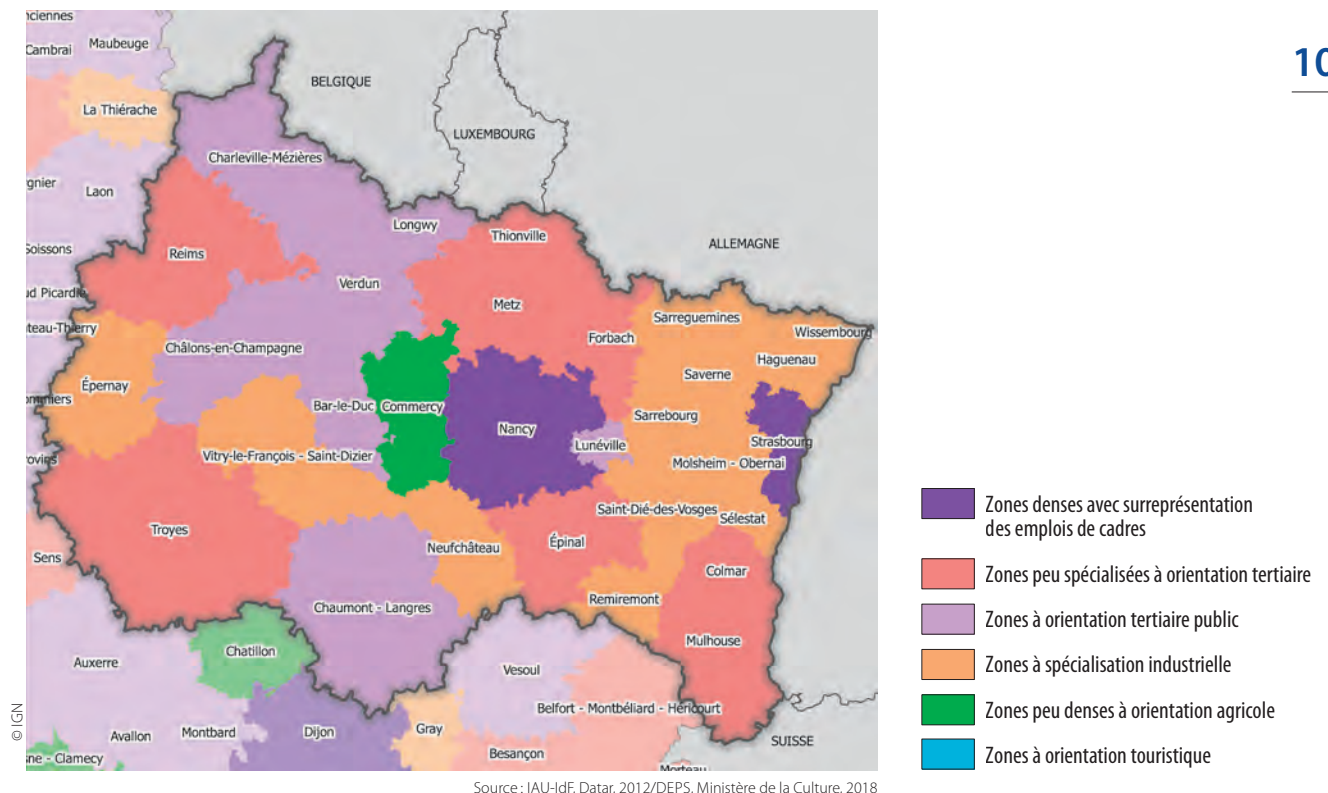
Niveau de vie médian par commune dans le Grand Est en 2015



Note : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le **niveau de vie médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Source : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

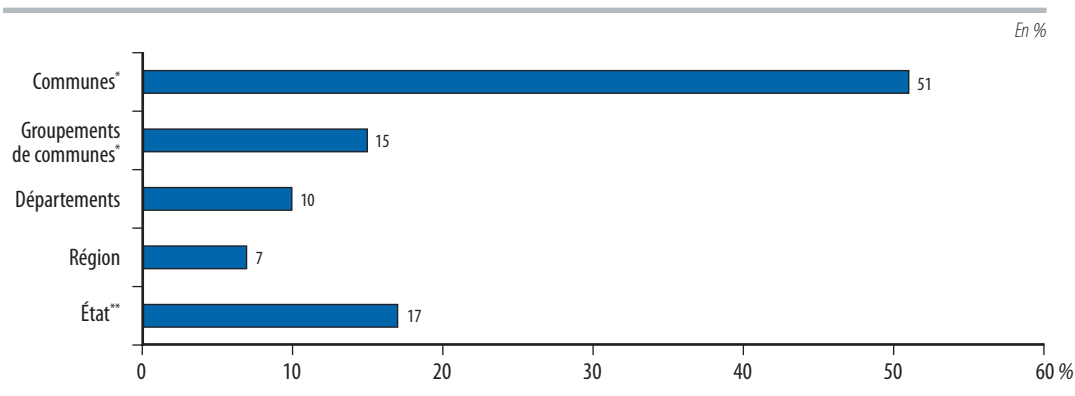
Spécialisation des territoires par zone d'emploi dans le Grand Est en 2012





Dépenses

Répartition de la dépense culturelle publique dans le Grand Est en 2016



* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

** Dépenses du ministère de la Culture, y compris dépenses de personnels et hors sociétés de l'audiovisuel, en 2016.

Note de lecture : dans le Grand Est, 51 % de la dépense culturelle publique est portée par les communes.

Source : CNC/DABS/SRH/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Dépenses culturelles des collectivités territoriales dans le Grand Est en 2016

En milliers d'euros, euros et %

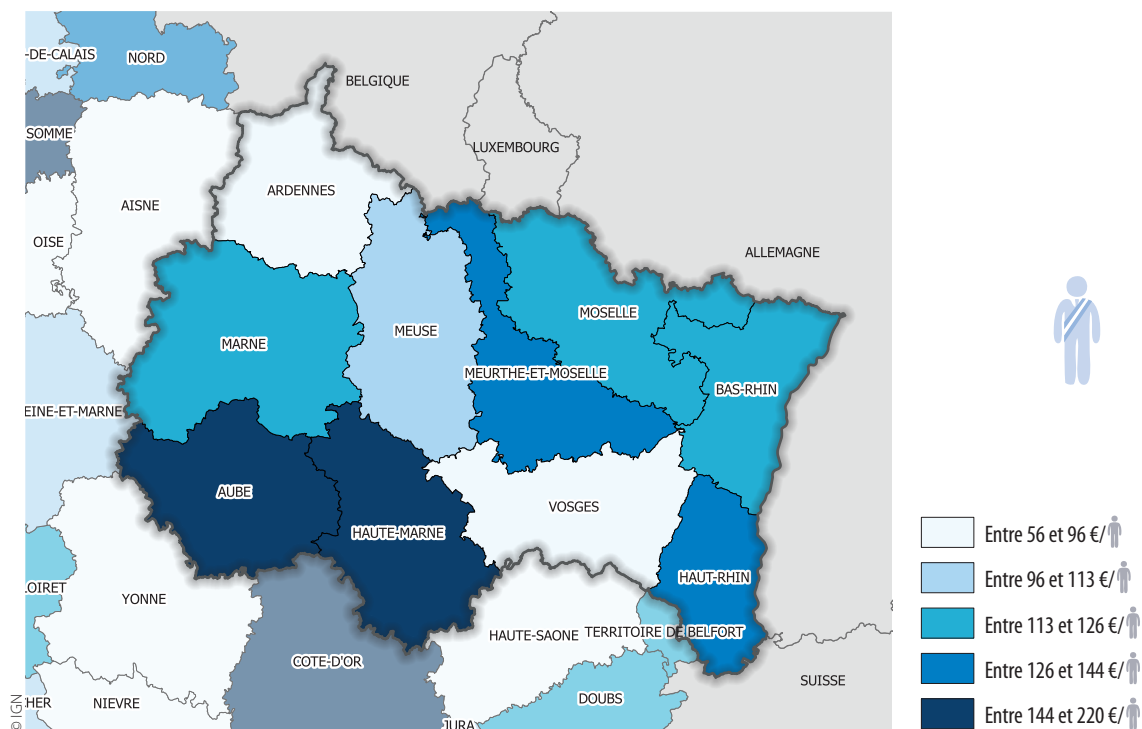
	Région	Départements	Groupements de communes*	Communes*
<i>En milliers d'euros</i>				
Dépenses culturelles	54 891	84 154	127 320	423 190
<i>dont part consacrée à la conservation et à la diffusion des patrimoines (%)</i>	25	60	45	37
<i>dont fonctionnement</i>	43 229	57 729	106 275	320 847
<i>dont investissement</i>	11 662	26 426	21 045	102 342
En euros par habitant				
Dépenses culturelles	9,9	15,1	33,6	137,2
<i>dont fonctionnement</i>	7,8	10,4	28,1	104,0
<i>dont investissement</i>	2,1	4,8	5,6	33,2
En % des dépenses totales				
Dépenses culturelles (%)	2,5	1,6	4,7	10,2
<i>dont fonctionnement</i>	2,7	1,3	5,5	10,6
<i>dont investissement</i>	2,1	4,0	2,7	9,2

* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Note : les dépenses culturelles totales et leur ventilation entre dépenses de fonctionnement et d'investissement sont exprimées en milliers d'euros pour chaque niveau de collectivité. Les dépenses culturelles, rapportées à la population, sont exprimées en euros par habitant. Rapportées aux dépenses totales, elles sont exprimées en %. Seule la part des dépenses culturelles totales consacrée aux patrimoines est fournie pour chaque niveau de collectivité.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Dépenses culturelles des collectivités territoriales dans le Grand Est en euros par habitant en 2016



Note : il s'agit de la somme des dépenses des communes de plus de 3 500 habitants, des groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements et de la région. Les dépenses de la région sont affectées à chaque département en proportion de leur population respective. Les éventuels doubles comptes provenant des transferts entre collectivités n'ont pas été neutralisés.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Grand Est



Dépenses du ministère de la Culture et de ses opérateurs* dans le Grand Est en 2016

En milliers d'euros et en %

	Fonctionnement		Investissement	Total	
	(milliers d'euros)	dont dépenses de personnels (milliers d'euros)		(milliers d'euros)	(milliers d'euros)
Crédits déconcentrés	64 965	17 835	23 118	88 083	63
Crédits d'administration centrale	11 767	0	1 217	12 983	9
Crédits opérateurs et autres structures	36 262	10 770	1 736	37 999	27
Total en milliers d'euros	112 994	28 606	26 071	139 065	100
Total en € par habitant de la région	20,3	5,1	4,7	25,0	
Dépenses nationales totales en € par habitant, hors Île-de-France	17,8	5,3	3,7	21,5	

* Hors sociétés de l'audiovisuel.

Note : dépenses exécutées en 2016.

Source : CNC/SRH/DABS/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

109

Dépenses culturelles des communes et de leurs groupements dans le Grand Est par secteur d'intervention en 2016

En millions d'euros



Note : communes de plus de 3 500 habitants et groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

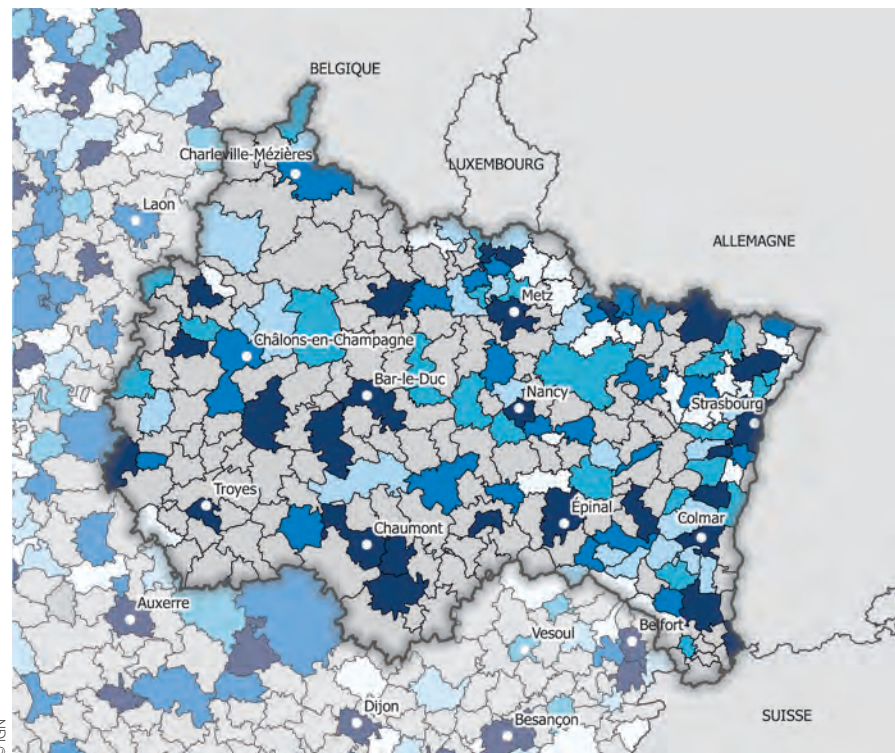
Note de lecture : en 2016, les dépenses des communes du Grand Est et de leurs groupements en faveur de l'expression lyrique et chorégraphique s'élèvent à 116 millions d'euros.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Grand Est



Dépenses culturelles des communes et des groupements de communes dans le Grand Est en euros par habitant en 2016



Entre 0 et 26 €/habitant

Entre 26 et 49 €/habitant

Entre 49 et 75 €/habitant

Entre 75 et 112 €/habitant

Entre 112 et 325 €/habitant

Non disponible (groupements de communes composés uniquement de communes de moins de 3 500 habitants)

Note : pour chaque groupement de communes, il s'agit de la somme des dépenses culturelles du groupement et de celles des communes qui le composent, rapportée à la population du groupement.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Équipements

Répartition des principaux équipements culturels par type de territoire de vie dans le Grand Est en 2016

En unités et en %

	Nombre d'équipements	Répartition par typologie de territoire de vie (en %)							
		0	26	0	7	24	20	8	14
Part de la population concernée (%)		0	26	0	7	24	20	8	14
Lieux de visite	184	0	34	0	3	21	17	14	11
Lieux d'exposition ¹	133	0	35	0	2	22	18	14	10
Monuments nationaux	4	0	50	0	0	0	50	0	0
Jardins remarquables	47	0	30	0	9	19	13	15	15
Cinéma ²	122	0	24	0	6	30	16	9	15
Lieux de lecture publique ³	382	0	18	0	10	21	21	13	16
Création et diffusion du spectacle vivant	69	0	49	0	3	23	9	6	10
Théâtres ⁴	47	0	40	0	2	23	13	6	15
Musique et danse ⁵	21	0	67	0	5	24	0	5	0
Cirque et arts de la rue ⁶	1	0	100	0	0	0	0	0	0
Enseignement	40	0	53	0	3	30	3	5	8
Conservatoires ⁷	26	0	38	0	4	38	4	8	8
Enseignement supérieur culture ⁸	14	0	79	0	0	14	0	0	7

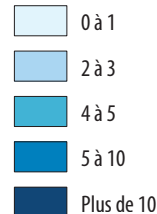
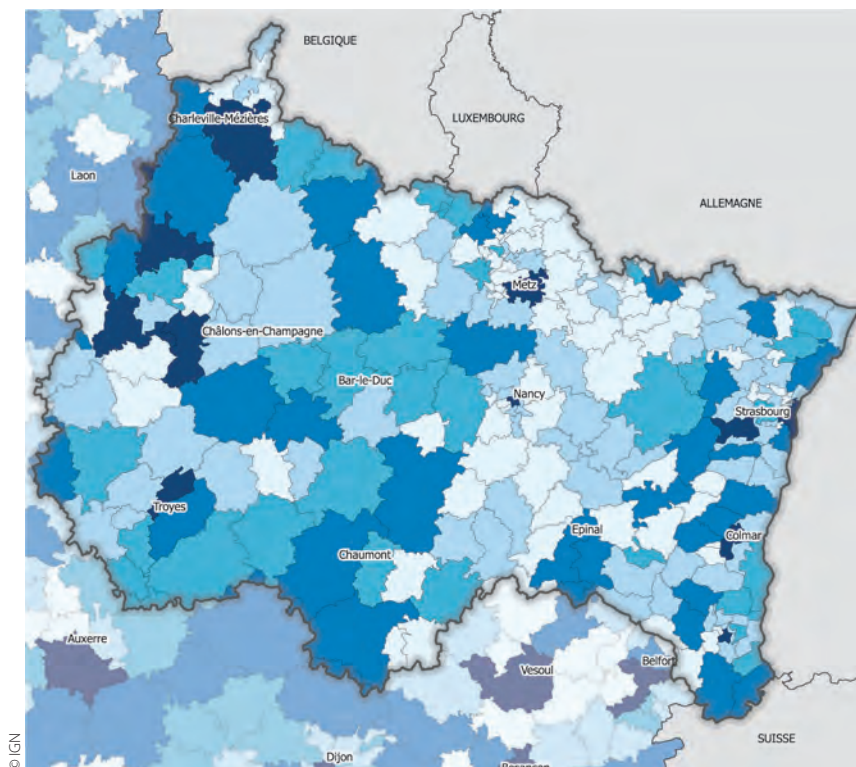
- Musées de France, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.
- Nombre d'établissements.
- Lieux de lecture publique ayant une surface supérieure à 100 m².
- Théâtres de ville, théâtres privés, centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales, scènes conventionnées et théâtres nationaux. Données 2014.

- Zéniths, scènes de musique actuelles, orchestres permanents, opéras, centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique, centres nationaux de création musicale.
- Pôles nationaux des arts du cirque, centres nationaux des arts de la rue.
- Conservatoires de musique, danse et art dramatique à rayonnement communal, intercommunal, départemental et régional.
- Établissements de l'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Culture.

Note de lecture : dans le Grand-Est, on compte 184 lieux de visite dont 133 lieux d'exposition, 4 monuments nationaux et 47 jardins remarquables. 34 % de ces lieux de visite sont situés dans des territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapides mais avec des difficultés socio-économiques (voir typologie des territoires de vie dans le Grand-Est, carte et tableau p. 106).

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Nombre d'équipements culturels par territoire de vie dans le Grand Est en 2016

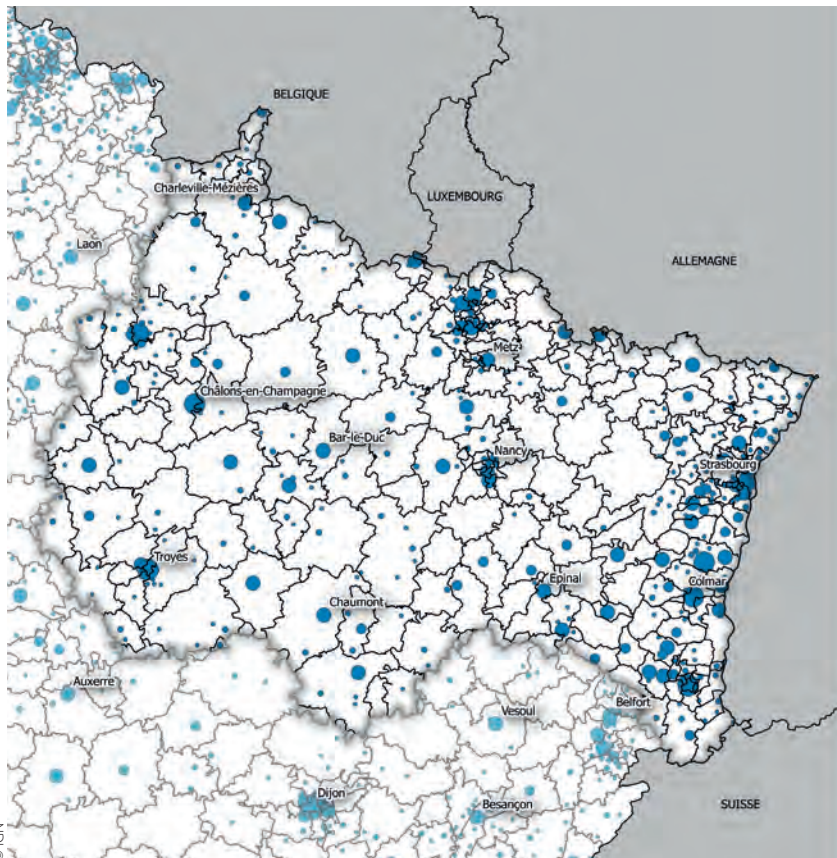


Note : les équipements culturels pris en compte pour cette carte sont les lieux de lecture publique d'une surface > 100 m², les cinémas, les lieux de visite, les lieux de spectacle vivant et les conservatoires.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018



Répartition des lieux de lecture publique par commune en fonction de leur surface dans le Grand Est en 2016



- 100 à 200 m²
- 200 à 500 m²
- 500 à 1 000 m²
- 1 000 à 5 000 m²
- Plus de 5 000 m²

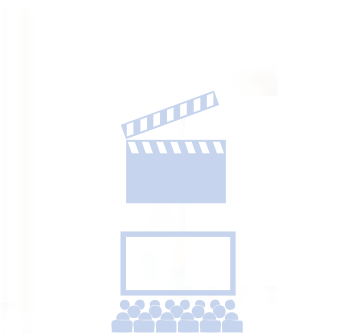
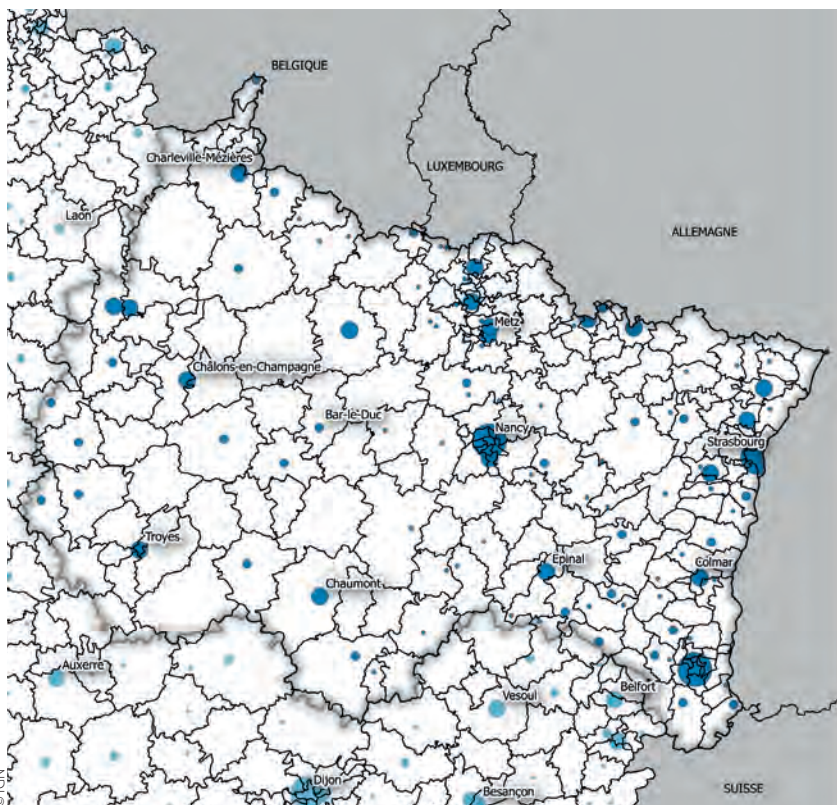
Champ : lieux de lecture publique d'une surface supérieure à 100 m².

Note : les frontières correspondent aux territoires de vie, pas aux communes.

Source : Observatoire de la lecture publique/DEPS, Ministère de la Culture, 2018



Nombre d'écrans de cinéma par commune dans le Grand Est en 2016

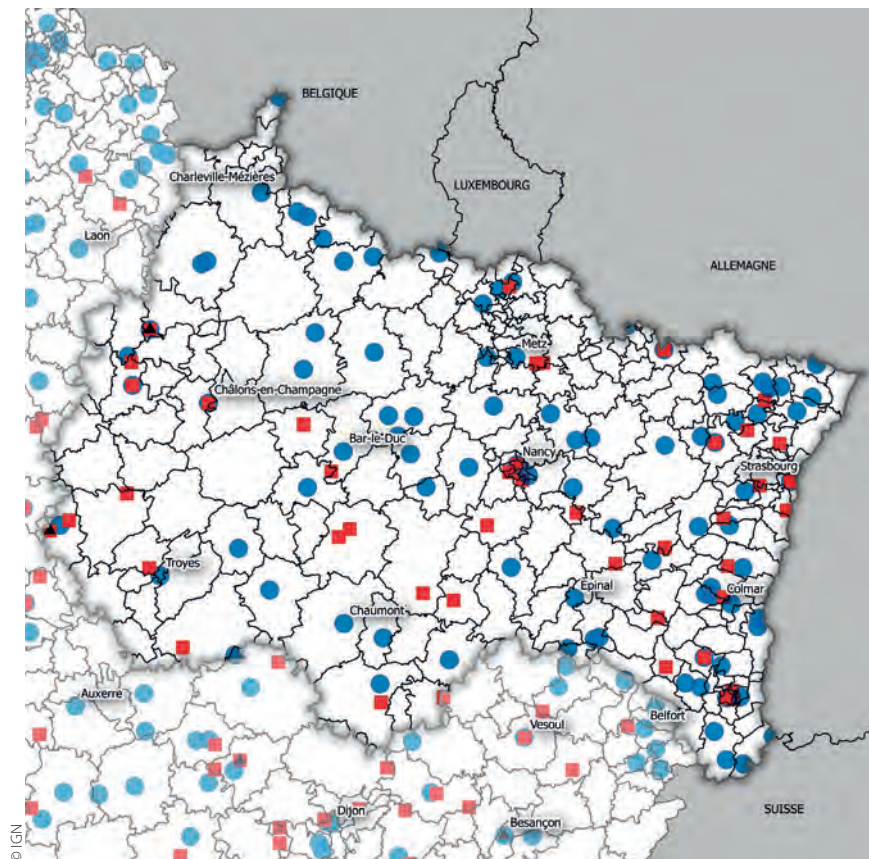


- 1
- 2 à 7
- 8 à 20
- 20 et plus

Note : les frontières correspondent aux territoires de vie, pas aux communes.

Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Répartition des lieux de visite par commune dans le Grand Est en 2016



Communes possédant au moins un :

- ▲ monument national
- jardin remarquable
- lieu d'exposition

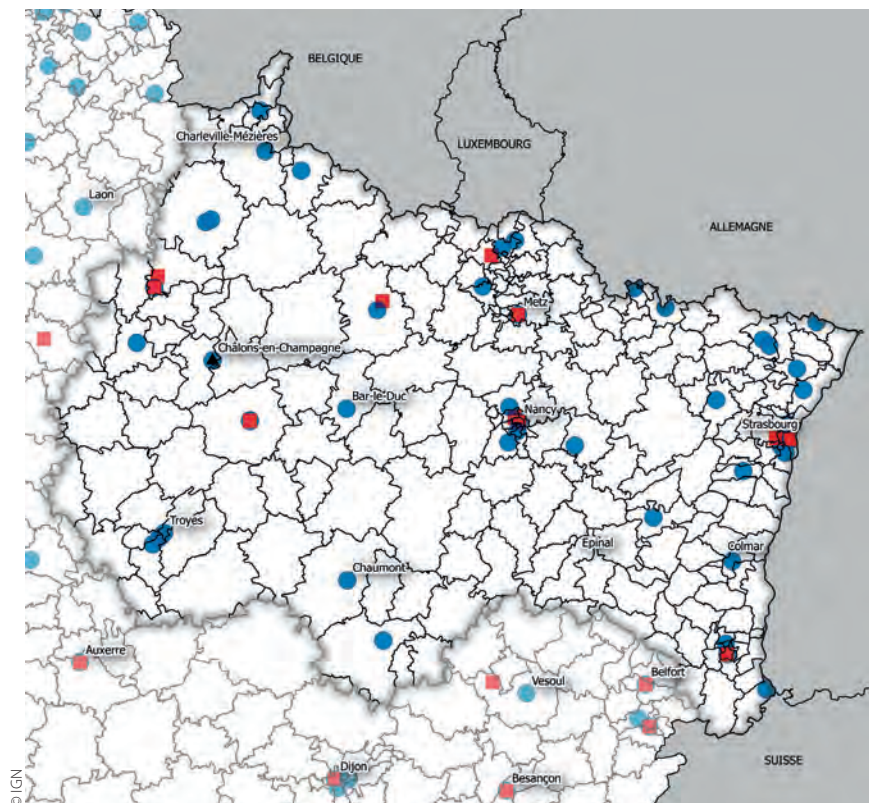
Champ : les lieux d'exposition regroupent les musées de France, les fonds régionaux d'art contemporain et les centres d'art contemporain.

Note : les frontières correspondent aux territoires de vie, pas aux communes.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018



Répartition des lieux de spectacle vivant par commune dans le Grand Est en 2016



Communes possédant au moins un lieu de création et de diffusion de :

- ▲ cirque et arts de la rue
- musique et danse
- théâtre

Champ : les lieux de cirque et arts de la rue recouvrent les pôles nationaux des arts du cirque et les centres nationaux des arts de la rue.

Les lieux de musique et de danse recouvrent les centres chorégraphiques nationaux, les centres de développement chorégraphique, les opéras, les centres nationaux de création musicale, les orchestres permanents, les scènes de musique actuelles et les zéniths.

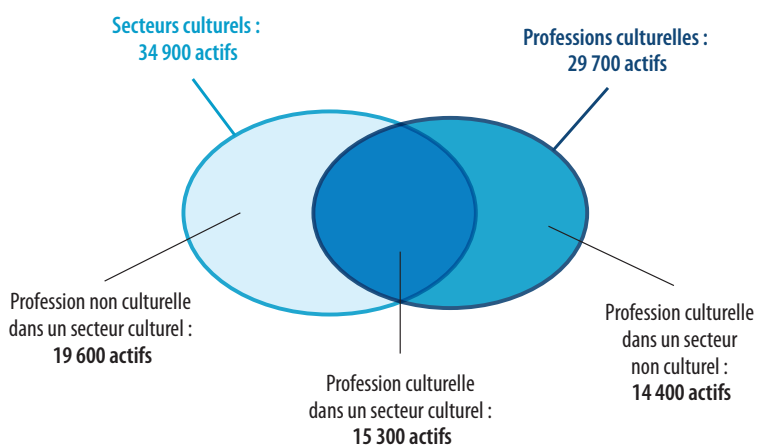
Les lieux de théâtre recouvrent les théâtres nationaux, les théâtres de ville, les théâtres privés, les centres dramatiques nationaux et régionaux, les scènes nationales et les scènes conventionnées.

Note : les frontières correspondent aux territoires de vie, pas aux communes.

Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Emploi

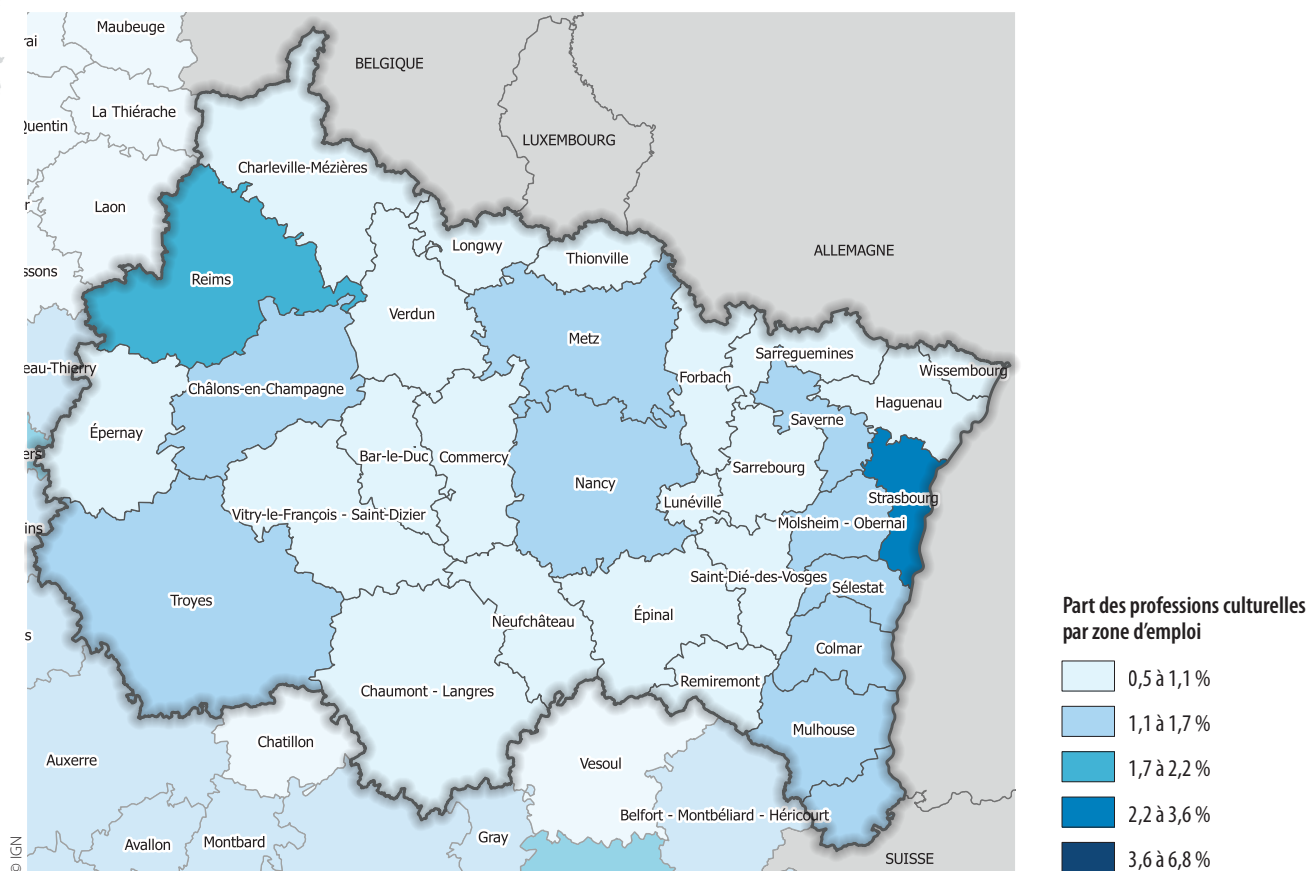
L'emploi culturel : secteurs culturels et professions culturelles dans le Grand Est en 2014



Champ : actifs ayant un emploi, région Grand Est.

Source : Insee, Recensement 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Part des professions culturelles dans l'emploi dans le Grand Est en 2014

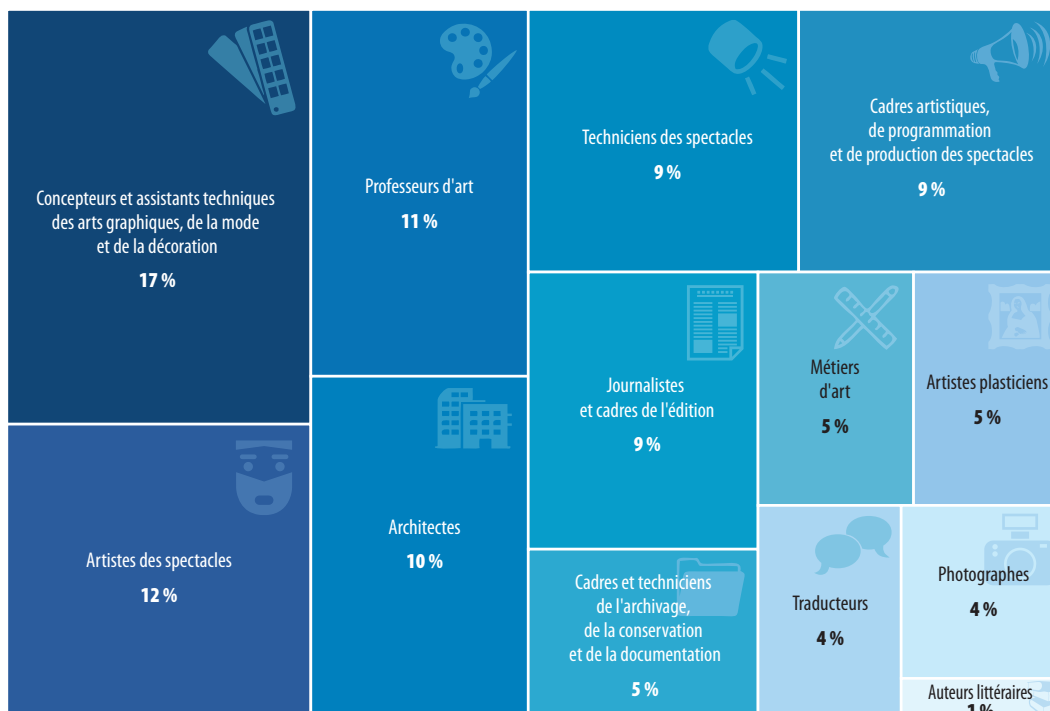


Note : une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.
 Note de lecture : les professions culturelles représentent 2,8 % de l'emploi dans la zone d'emploi de Strasbourg.

Source : Insee, Recensement de la population 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Répartition des professions culturelles dans le Grand Est en 2014

En %



Champ : actifs ayant un emploi, région Grand Est.

Note de lecture : en 2014 dans le Grand Est, les concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration rassemblent 17 % des professionnels de la culture dans cette région, soit la première population de professionnels de la culture pour le Grand Est.

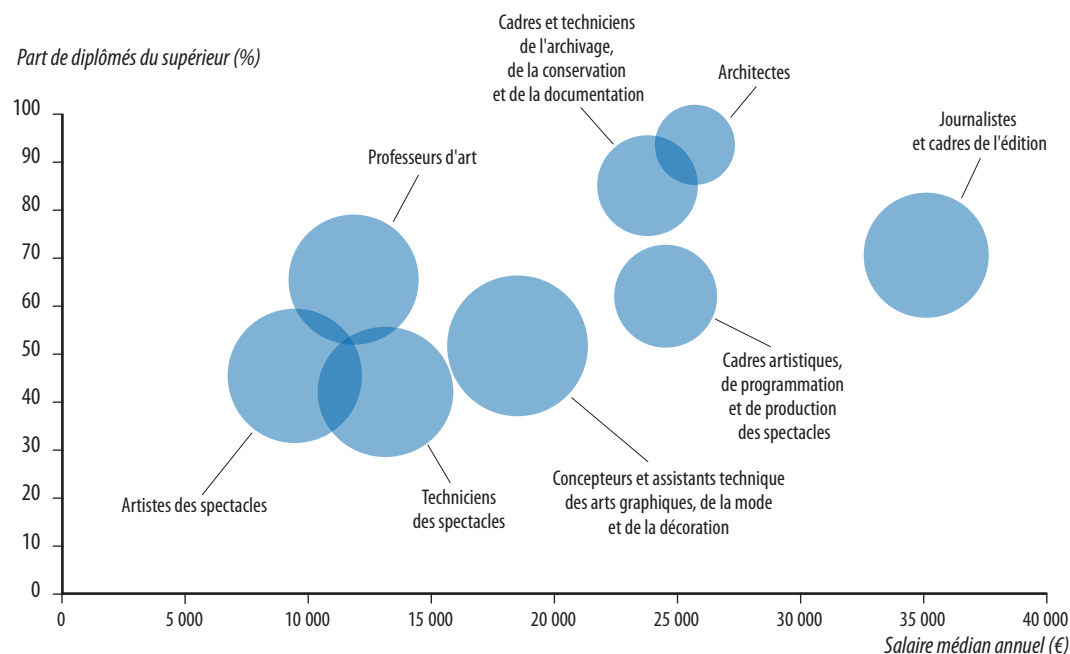
Source : Insee, Recensement 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Grand Est



Part de diplômés du supérieur et salaire net médian annuel selon les professions culturelles en 2014

En euros et en %



Champ : ensemble des salariés ayant occupé une profession culturelle présents dans les déclarations annuelles des données sociales (DADS) en 2014, région Grand Est. La catégorie de profession correspond à la profession principale, l'ensemble des rémunérations dans l'année sont comptabilisées. Les professions de photographe, traducteur, auteur littéraire, artiste plasticien, ouvrier et artisan d'art ne sont pas représentées sur le graphique car l'emploi y est très largement non salarié.

Note : la taille des bulles est proportionnelle aux effectifs salariés.

Note de lecture : en 2014 dans le Grand Est, 45 % des artistes des spectacles sont diplômés du supérieur. Le salaire médian net annuel des artistes des spectacles (la moitié perçoit plus, l'autre moitié perçoit moins) est de 9 402 euros.

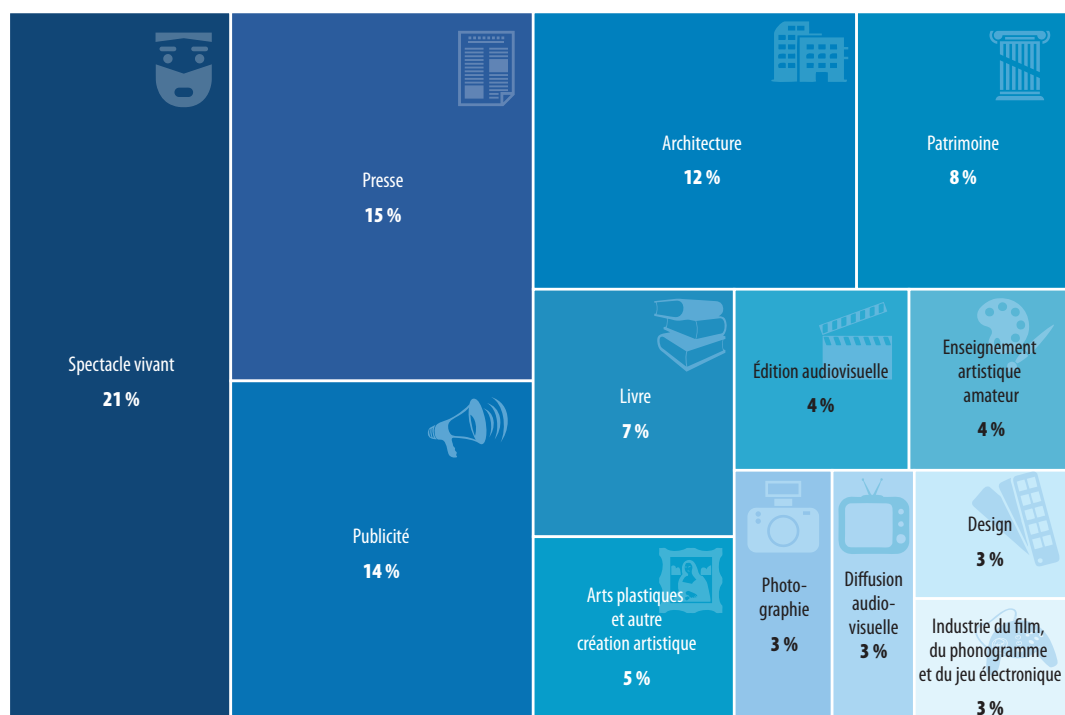
Source : Insee, Recensement 2014 et DADS 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

115



Répartition de l'emploi par secteur culturel en 2014

En %



Champ : actifs ayant un emploi, région Grand Est.

Note de lecture : en 2014 dans le Grand Est, le secteur du spectacle vivant rassemble 21 % des actifs des secteurs culturels de cette région, ce qui fait de lui le premier secteur culturel en termes d'effectifs dans cette région.

Source : Insee, Recensement 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018



Caractéristiques des non-salariés par secteur culturel en 2014

En %

Secteurs	Part de non-salariés	Parmi les non-salariés	
		Part de micro-entrepreneurs	Part de non-salariés en cumul avec une activité salariée
Architecture	40	22	23
Arts plastiques et autre création artistique	80	67	49
Design	59	76	41
Diffusion audiovisuelle	n.s.	n.s.	n.s.
Enseignement artistique amateur	31	79	65
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	20	68	51
Livre	31	57	33
Patrimoine	n.s.	n.s.	n.s.
Photographie	59	76	52
Presse	22	5	13
Publicité	18	32	29
Spectacle vivant	18	61	59
Édition audiovisuelle	n.s.	n.s.	n.s.
Ensemble des secteurs culturels	25	25	41
Ensemble des actifs de la région	9	9	25

n.s. : non significatif.
Champ : actifs ayant un emploi, région Grand Est.

Source : Insee, Recensement 2014 et base non-salariés 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Entreprises

Poids des entreprises culturelles dans les secteurs marchands dans le Grand Est en 2015

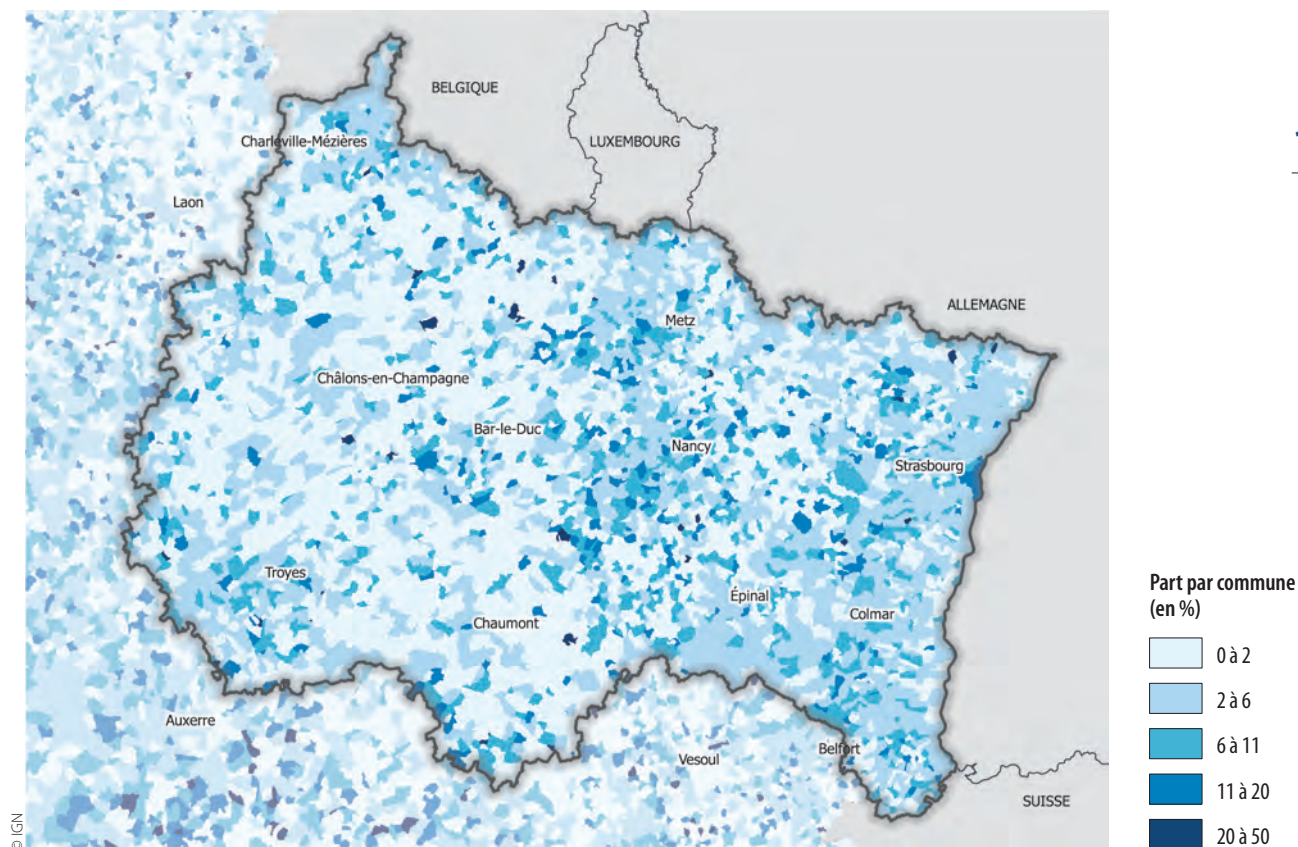
Unités, millions d'euros et %

Entreprises culturelles	Grand Est	En part de l'ensemble des secteurs marchands (%)	France hors Île-de-France	En part de l'ensemble des secteurs marchands (%)
Nombre d'établissements	6 455	3	80 986	4
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	1 696	1	18 974	1
Valeur ajoutée (millions d'euros)	740	2	8 120	2
Nombre de salariés en ETP	9 106	1	96 737	2
Taux de marge (%)	20	s.o.	27	s.o.

Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales (plus de 80 % des effectifs sont situés dans la même région) des secteurs marchands principalement implantées dans la région, hors micro-entrepreneurs.
s.o. : sans objet.

Source : Insee, Sirene, Esane 2015/DEPS, ministère de la Culture 2018

Part des établissements culturels parmi les établissements des secteurs marchands dans le Grand Est en 2015



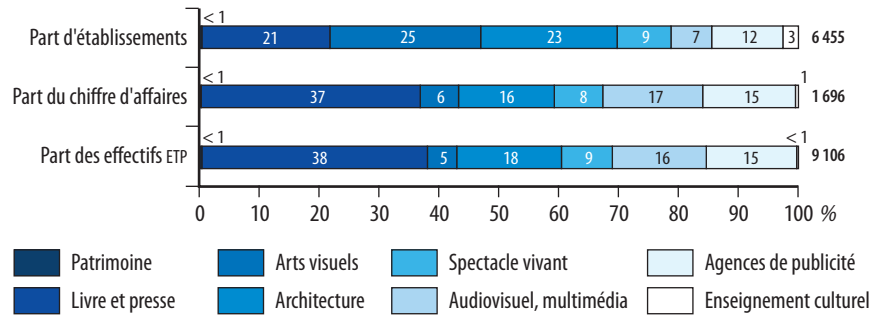
Source : Insee, Sirene 2015/DEPS, Ministère de la Culture 2018





Répartition du nombre d'établissements, du chiffre d'affaires et des effectifs salariés par domaine culturel dans le Grand Est en 2015

En %



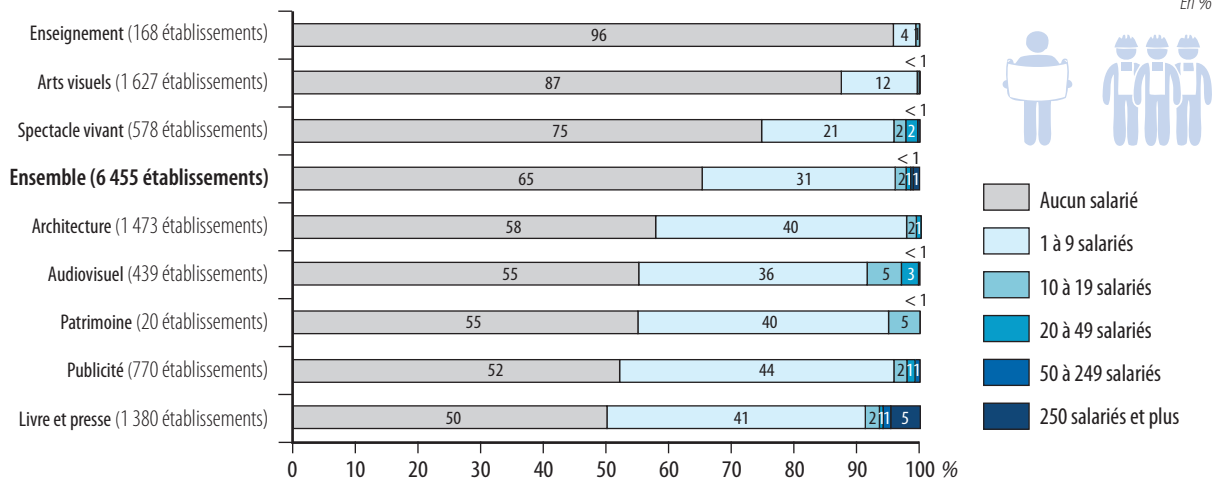
Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales (plus de 80 % des effectifs sont situés dans la même région) des secteurs marchands principalement implantées dans la région, hors micro-entrepreneurs.

Note de lecture : en 2015, le secteur des arts visuels représente 25 % des établissements culturels du Grand Est, 6 % du chiffre d'affaires généré par les entreprises marchandes de la région et rassemble 5 % des effectifs salariés en équivalent temps plein du secteur culturel marchand du Grand Est.

Source : Insee, Sirene, Esane 2015/DEPS, Ministère de la Culture 2018

Répartition des entreprises culturelles dans le Grand Est selon les effectifs en 2015

En %



Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales (plus de 80 % des effectifs sont situés dans la même région) des secteurs marchands principalement implantées dans la région, hors micro-entrepreneurs.

Note de lecture : en 2015, l'enseignement culturel compte 168 établissements dans le Grand Est, dont 96 % ne comptent aucun salarié et 4 % de 1 à 9 salariés en équivalent temps plein.

Source : Insee, Sirene, Esane 2015/DEPS, Ministère de la Culture 2018

Principaux établissements culturels employeurs dans le Grand Est en 2015

Unités

Dénomination	Secteur d'activité	Domaine culturel	Tranche d'effectif ETP	Département	Commune
Arte	Édition de chaînes généralistes	Audiovisuel	500 à 999 salariés	Bas-Rhin	Strasbourg
<i>Dernières nouvelles d'Alsace</i>	Édition de journaux	Presse	250 à 499 salariés	Bas-Rhin	Strasbourg
<i>L'Est républicain</i>	Édition de journaux	Presse	250 à 499 salariés	Meurthe-et-Moselle	Houdemont
<i>Le Républicain lorrain</i>	Édition de journaux	Presse	250 à 499 salariés	Moselle	Woippy
Opéra du Rhin	Arts du spectacle vivant	Spectacle vivant	250 à 499 salariés	Bas-Rhin	Strasbourg
Société alsacienne de publications	Édition de journaux	Presse	250 à 499 salariés	Haut-Rhin	Mulhouse
Adrexo	Activités des agences de publicité	Publicité	200 à 249 salariés	Bas-Rhin	Souffelweyersheim
France 3 Alsace	Édition de chaînes généralistes	Audiovisuel	200 à 249 salariés	Bas-Rhin	Strasbourg
France 3 Lorraine Champagne-Ardenne	Édition de chaînes généralistes	Audiovisuel	100 à 199 salariés	Meurthe-et-Moselle	Vandœuvre-lès-Nancy
Adrexo	Activités des agences de publicité	Publicité	100 à 199 salariés	Moselle	Coin-lès-Cuvry

Champ : établissements employeurs des secteurs culturels.

Note : une même entreprise peut compter plusieurs établissements.

Source : Insee, Sirene/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Sources et définitions

Présentation de la région

Le paragraphe introductif de chaque région est issu de *La France des nouvelles régions*, présenté sur le site du Commissariat général à l'égalité du territoire.

<http://www.cget.gouv.fr/dossiers/france-nouvelles-regions>

Données de cadrage

Les **estimations de population** sont réalisées par l'Insee à partir du recensement de la population. Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées et les sorties du territoire.

Les **effectifs scolaires et universitaires** sont mesurés respectivement par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les **populations étrangère et immigrée** sont connues à partir du recensement de la population. Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Le **produit intérieur brut** (PIB) est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes d'un pays, il est calculé par l'Insee.

Les **secteurs** d'activité regroupent les entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale ; le **secteur primaire** regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements ; le **secteur secondaire** regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction) ; le périmètre du **secteur tertiaire** est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire), il est composé du tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) et du tertiaire principalement non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Les effectifs de la **fonction publique** sont mesurés à l'aide du système d'information sur les agents des services publics (SIASP), constitué à l'aide de plusieurs sources administratives. Le périmètre de la **fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

La **population active** regroupe la population en emploi et les chômeurs, elle est mesurée par l'enquête Emploi de l'Insee.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs). Le taux de chômage localisé est estimé par l'Insee à partir d'une synthèse de différentes sources : enquête Emploi en continu (Insee), données administratives sur l'emploi, séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. Il peut être calculé pour une classe d'individus (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Le **niveau de vie médian par commune** et le **taux de pauvreté** sont mesurés par le dispositif de Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), géré par l'Insee. Celui-ci met en relation des données fiscales exhaustives de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) du ministère de l'Économie et des Finances avec celles de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Les données sur les **quartiers politiques de la ville** sont fournies par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Les données sur **l'éligibilité au très haut débit** sont fournies par l'Agence du numérique.

La **fréquentation touristique** est mesurée à partir de l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (hôtels, campings...) qui est réalisée par l'Insee ; elle permet de connaître le nombre de nuitées passées dans les hôtels, ainsi que la ventilation entre touristes français et étrangers.

Un **bassin de vie** est le plus petit territoire organisé autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. Dans les contours d'un bassin de vie s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Cette délimitation a été effectuée en 2012, à partir de données de 2010. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés, c'est-à-dire les bassins de vie construits sur des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

Les **territoires de vie** découpent les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services. La France métropolitaine est ainsi constituée de 2 677 territoires de vie, les bassins de vie de moins de 50 000 habitants étant conservés tels quels.

Différentes sources sont ainsi mobilisées : la Base permanente des équipements de 2013, le Recensement de la population de 2011, les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2011, l'État-civil entre 2008 et 2012, le Distantier Metric, la Mission des études et de l'observation statistique (MEOS) du ministère en charge des Sports, le dispositif CORINE Land Cover 2006 de l'Union européenne, l'Impôt

sur le revenu des personnes physiques (IRPP) de 2011, le dispositif SNIIR-AM 2010 de l'Assurance maladie et de la CNAM-TS, les résultats du 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2012 du ministère de l'Intérieur, l'Observatoire national des agendas 21 du MEDDE CGDD et le SOEs.

Dépenses culturelles publiques

Les **dépenses culturelles des collectivités territoriales** (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, communes) étaient, jusqu'à l'exercice 2010, estimées tous les quatre ans par une enquête auprès des collectivités qui venait compléter la saisie de leurs comptes administratifs. À partir de l'exercice 2014, un accord avec la DGFIP permet d'obtenir directement les comptes de gestion des collectivités de manière dématérialisée. Ce nouveau dispositif, reconduit chaque année, a permis d'étendre le champ de l'ancienne enquête aux communes de plus de 3 500 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (contre, précédemment, les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

L'objectif de ce dispositif de suivi est de déterminer le **montant total des dépenses culturelles locales, de fonctionnement et d'investissement**, en valeur absolue et en part du budget général, par type de collectivité, et de connaître les domaines culturels concernés (ou « fonctions ») ainsi que les évolutions. Un montant de dépenses culturelles sans doubles comptes est calculé au niveau national pour chaque niveau de collectivité, en neutralisant les subventions et les remboursements entre collectivités portant sur la culture : il en ressort que les doubles comptes entre collectivités représentent 4 % des dépenses culturelles consolidées, une part qui s'élève à 13 % pour les seules dépenses d'investissement. Cette neutralisation n'étant pas réalisable au niveau régional, les dépenses régionalisées (et départementalisées) présentées dans cet atlas ne sont pas défalquées des subventions entre collectivités.

Les **dépenses culturelles régionalisées de l'État** ont été établies par le département des affaires budgétaires et de la synthèse (secrétariat général, ministère de la Culture), à partir d'une extraction du logiciel Chorus, en se fondant sur la méthode détaillée dans le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles qui a établi une telle répartition sur les crédits de l'année 2013 (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Analyse-des-interventions-financieres-et-des-politiques-culturelles-en-region-Phase-1>). Le périmètre des dépenses est celui des crédits budgétaires exécutés (de l'administration centrale, déconcentrée et des opérateurs) des programmes 131 (« Création »), 175 (« Patrimoines »), 180 (« Presse »), 186 (« Recherche culturelle et culture scientifique »), 224 (« Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »), 313 (« Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique ») et 334 (« Livre et industries culturelles »), hors taxes affectées, hors dépenses fiscales, hors budgets annexes de l'État. Ce travail a été renouvelé sur l'exercice 2016 en y ajoutant la ventilation régionale des dépenses du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ainsi que celle des crédits budgétaires consacrés à la rémunération des **personnels**, regroupés sous la dénomination T2.

Les dépenses de **fonctionnement** correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : charges de personnel, achats de fournitures et autres charges de gestion courante, prestations de services (charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...), participations aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux...), charges financières (intérêts des emprunts, frais financiers...), dotations aux amortissements et aux provisions, indemnités des élus. Certaines dépenses de fonctionnement peuvent aussi être exceptionnelles : intérêts moratoires, amendes fiscales, subventions aux services publics industriels et commerciaux (Spic) notamment.

Les dépenses de **investissement** comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Les acquisitions de biens meubles considérés comme des immobilisations par nature sont des dépenses d'investissement, dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance.

Équipements culturels

Les données sur les **lieux de visite** sont collectées, au sein du ministère de la Culture, par la direction générale des patrimoines (DGP) pour les **musées et les jardins remarquables** et par la direction générale de la création artistique (DGCA) pour les **centres d'art contemporain** et les **fonds régionaux d'art contemporain**. Les données sur les **monuments nationaux** proviennent du centre des monuments nationaux (CMN).

Les **lieux de lecture publique** sont recensés par l'Observatoire de la lecture publique, situé au sein de la direction générale des médias et industries culturelles (DGMIC). Une enquête annuelle est adressée à l'ensemble des bibliothèques municipales, par l'intermédiaire des bibliothèques départementales de prêt.

Les **théâtres** étaient recensés par le centre national du théâtre, qui a fusionné avec le centre de ressources Hors les Murs pour former, en 2016, Artcena, le centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre.

Les **lieux de création et de diffusion du spectacle vivant** sont recensés par la DGCA.

Toutes les données de France métropolitaine sur le **cinéma** proviennent du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui collecte la taxe spéciale additionnelle (TSA) prélevée sur le prix des billets de cinéma. Cette taxe n'est perçue que depuis 2016 dans les DROM. Les données ultramarines ont donc été collectées sur le site Allocine.

Les **conservatoires de musique, danse et art dramatique** sont recensés par la DGCA.

Le recensement des **établissements de l'enseignement supérieur Culture** est réalisé par le secrétariat général du ministère de la Culture.

Emploi culturel

Les statistiques sur les effectifs de **l'emploi culturel** présentées ici s'appuient sur le recensement de la population de l'Insee. Les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont issues d'un questionnaire auto-administré et sont par conséquent moins contrôlées que dans l'enquête Emploi. Cependant, le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et est représentatif au niveau communal. Ainsi, il est préféré pour disposer de statistiques sur l'emploi culturel au niveau régional. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées une fois tous les cinq ans et ce de façon exhaustive. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, 8 % de la population est recensée chaque année par tirage au sort, les échantillons d'adresses étant tirés de manière telle que la totalité du territoire de ces communes soit prise en compte en cinq ans. Le recensement de la population couvre la France entière.

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ne concernent que les salariés mais elles sont exhaustives et permettent d'avoir des informations sur les rémunérations salariales des professionnels de la culture.

Les bases des non-salariés sont alimentées par trois sources administratives (Acos, caisse nationale du réseau Urssaf, Mutuelle sociale agricole). Elles permettent d'étudier le cumul des emplois salariés et non salariés, ainsi que les micro-entrepreneurs.

Entreprises culturelles

Les données sur les **entreprises culturelles** proviennent des dispositifs Fare (Fichier approché des résultats Esane) et Sirene (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) de l'Insee.

La source Fare :

Le fichier Fare est le fichier des données individuelles comptables des entreprises. Il constitue une approximation du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) de l'Insee. Esane fournit des statistiques structurelles d'entreprises pour le secteur marchand, excepté l'agriculture et les secteurs financier et d'assurance. Depuis 2009, Esane s'appuie sur l'exploitation de deux sources administratives, complétée par l'ESA (Enquête sectorielle annuelle). L'utilisation de sources administratives permet un allègement de la charge de réponse pour les entreprises interrogées et contribue à une diffusion plus rapide des résultats. L'Insee utilise les fichiers de déclarations annuelles sur les bénéfices (bénéfices industriels et commerciaux BIC, bénéfices non commerciaux BNC, bénéfices agricoles BA) pour les données comptables et les DADS (déclarations annuelles de données sociales) pour les données sur les effectifs et les rémunérations. L'enquête ESA porte sur les secteurs du commerce, des services, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et de la construction dans la France entière. Chaque année, un échantillon d'entreprises est enquêté afin de répondre à un questionnaire portant sur les principales caractéristiques sociales et fiscales (déclarations de bénéfices des entreprises au fisc). L'approche statistique utilisée repose sur la nomenclature d'activités française (Naf 2008 rév.2) dans laquelle les entreprises sont classées par secteur d'activité selon leur code d'activité principale exercée (APE).

La source Sirene :

Le système informatisé **Sirene**, dont la gestion a été confiée à l'Insee, enregistre l'état civil de toutes les entreprises et de leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole et dans les départements d'outre-mer. Concernant le secteur public, l'unité SIREN est appelée organisme lorsqu'elle relève du secteur non marchand. Elle couvre donc normalement les personnes morales que constituent l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics. Toutefois, certaines institutions et certains services de l'État, bien que non dotés de la personnalité juridique, sont identifiés comme organismes lorsqu'ils jouissent d'une « quasi-personnalité juridique ». C'est le cas des autorités constitutionnelles, des autorités administratives indépendantes, des ministères, des directions d'administration centrale ainsi que des services extérieurs, territorialisés ou non. L'unité SIRET de type établissement correspond soit à une implantation géographique distincte où s'exerce une activité, soit à une implantation géographique pour laquelle il existe un budget annexe.

Pour en savoir plus

www.insee.fr/fr/information/2016815

Deuxième édition de cette jeune collection cartographique, l'*Atlas régional de la culture 2018* réaffirme son ambition initiale de fournir des indicateurs territoriaux fiables, comparables d'une région à l'autre, et récurrents pour nourrir une vision de long terme. Il présente cette année de nouvelles cartes afin de mieux intégrer encore la dimension spatiale.

Un premier chapitre introductif présente l'ensemble des indicateurs à l'échelle nationale : données économiques et sociales de cadrage, dépenses culturelles de l'État et des collectivités territoriales pour la culture, équipements culturels et maillage territorial de l'offre culturelle, professions et entreprises culturelles. L'ensemble de ces données nationales sont ensuite déclinées dans les chapitres suivants pour chacune des treize régions françaises ainsi que pour les départements et régions d'outre-mer.

Elles sont parfois couplées, pour l'illustration cartographique, à des indicateurs administratifs ou territoriaux : les communes ou les départements bien sûr, mais aussi les territoires de vie qui décrivent la qualité de vie des habitants, les bassins de vie ou encore les zones d'emploi, qui diffèrent du découpage administratif car ils intègrent des critères géographiques, économiques et sociaux à la dimension spatiale.

Appréhendable au premier coup d'œil, la carte apporte une représentation appréciée de tous les acteurs. Le jeu de cartes présentées dans cet atlas contribue ainsi à donner des points de repère et de comparaison indispensables à la construction de politiques publiques pour la culture.



Ministère de la Culture

Secrétariat général

Département des études,
de la prospective
et des statistiques



9 782111 399365

ISBN : 978-2-11-139936-5